



LE DEVOIR

ÉTINCELLES ENTRE PATRIOTES ET FÉDÉRALISTES



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La marche organisée à Montréal dans le cadre de la Journée nationale des patriotes a mal commencé à la Place du Canada, lundi après-midi. Un affrontement a eu lieu dès le départ, lorsqu'un groupe de personnes munies de drapeaux du Canada s'est approché des marcheurs. D'autres petites disputes ont parsemé la marche, qui s'est tout de même déroulée sans intervention policière et dans la bonne humeur, sous un soleil éclatant. **Page A 3**

POINT CHAUD

Fournier à la défense du modèle québécois

« Pour qu'il dure, il faut qu'il soit performant »

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

La restructuration de l'État à laquelle s'est attelé le gouvernement Couillard et la révision des programmes qui l'accompagne ne visent pas une remise en question du modèle québécois. Au contraire, il s'agit d'en assurer la pérennité.

C'est ce qu'affirme, dans une entrevue accordée au *Devoir*, Jean-Marc Fournier, le leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques. Le modèle québécois, « il n'est pas remis en question. On essaie juste de s'assurer qu'il dure. Et pour qu'il dure, pour qu'il y ait de la pérennité là-dedans, il faut qu'il soit performant. »



Jean-Marc Fournier

Ce modèle, il s'inspire d'une « certaine idée de corvée », une « mise en commun », avec « nos taxes et nos impôts », qui permettrait « de nous donner les services qu'on voulait », décrit Jean-Marc Fournier. « Peut-être qu'ailleurs, ils n'ont pas fait ces choix-là. »

« Comme modèle de société, il y avait cette idée-là qui est collée aussi sur [la façon dont] nos droits individuels et nos droits collectifs sont interprétés dans notre société. C'est ça, le modèle québécois », poursuit le ministre.

Cette défense du modèle québécois contraste avec l'opinion exprimée l'automne dernier par l'actuel président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, quelques mois avant qu'il ne se lance en politique. Dans une lettre publiée dans *La Presse*, Martin Coiteux proposait que le Parti libéral du Québec opte pour « la modernisation du Québec » et abandonne « la voie conservatrice de la défense du modèle québécois et de la traditionnelle affirmation

VOIR PAGE A 8 : FOURNIER

PARTIS POLITIQUES

Bureau-Blouin plaide pour le droit à la dissidence

MÉLANIE LOISEL

« Faut passer dans un monde politique où on tolère la dissidence, même l'encourager, c'est ça, la démocratie », lance Léo Bureau-Blouin lors d'un entretien accordé au *Devoir* un mois et demi après la cuisante défaite du Parti québécois (PQ), qui a fait aussi mal, dit-il, qu'un « coup de batte de baseball ».

Maintenant qu'il ne porte plus son chapeau de député de Laval-des-Rapides ni de leader étudiant, le jeune homme de 22 ans a, pour la première fois, la parole libérée et il en a long à dire sur les changements à apporter au système politique, la dégringolade de son parti et le rôle que devront jouer les moins de 40 ans pour relancer le débat sur la souveraineté du Québec.

« La ligne de parti, je trouve que c'est extrêmement négatif pour le débat public et je trouve que ça contribue à avoir la fameuse cassette », déplore-t-il en dressant le bilan de ses 18 mois passés au pouvoir. Lorsqu'on lui fait remarquer qu'il n'a pu échapper, lui-même, à la langue de bois, Léo Bureau-Blouin trouve que la critique est « facile ». « Je sais comment fonctionnent les communications. Il suffit d'une phrase ou d'une citation, et ça fait les grands titres. Et dans un

VOIR PAGE A 8 : DISSIDENCE



ALBERTO PIZZOLI AGENCE FRANCE-PRESSE

Le cinéaste canadien David Cronenberg et l'actrice Julianne Moore se rendant à la projection de *Maps to the Stars*, au Festival de Cannes lundi.

67^E FESTIVAL DE CANNES

Cronenberg, cet humoriste !

ODILE TREMBLAY à Cannes

La tête de Méphisto de David Cronenberg fait partie du portrait de famille cannois. La crinière blanche, les gros sourcils, les yeux bleus glacés et glaçants, le long visage un peu asymétrique. Mieux vaut avoir une gueule, au royaume de l'image. C'est ce que Tommy Lee Jones devait se dire la veille en présentant ici son western *The Homesman*.

La gueule ça aide, soit, mais il y a avant tout

le talent, une signature forte et une aura. Celle de Cronenberg est inquiétante comme la plupart de ses films. En 2012, le cinéaste torontois avait mordu la poussière sur la Croisette avec le décevant *Cosmopolis*, mais le festival qui l'a accueilli cinq fois en compétition, et dont il présida le jury en 1999, lui offre toujours la chance de se reprendre. Ses conférences de presse sont aussi courues que les apparitions publiques d'une rock star.

VOIR PAGE A 8 : CRONENBERG

HAUSSE DES TAXES

Le lobby antitabac talonne Leitao

ISABELLE PORTER à Québec

Les lobbies antitabac demandent au gouvernement Couillard d'augmenter les taxes sur les cigarettes d'environ 1\$ par paquet dans le budget de juin.

« Votre gouvernement doit hausser les taxes sur le tabac afin d'atteindre au moins le niveau de taxation qui existe en Ontario », plaide la Société canadienne du cancer dans une lettre transmise au début du mois au ministre des Finances, Carlos Leitao.

Actuellement, les Ontariens paient 33,67\$ en taxes pour une cartouche de cigarettes (4,20\$ le paquet), alors qu'au Québec, les taxes comptent pour 25,80\$ du prix (3,20\$ le paquet).

La semaine dernière, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a elle aussi écrit au ministre. « Le commerce du tabac coûte extrêmement cher à l'État — au moins 4 milliards par année pour le Québec, dont plus d'un milliard en coûts directs en soins de santé. »

« Nous estimons qu'une augmentation de 7,87\$ la cartouche de 200 cigarettes [environ 1\$ le paquet]

VOIR PAGE A 8 : LOBBY

AUJOURD'HUI



Le Monde › Inondations dans les Balkans: près de deux millions de personnes sont affectées en Bosnie et en Serbie **Page B 1**



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

ACTUALITÉS



SÉBASTIEN ROY

La SAT profite du symposium pour étoffer sa programmation avec *Quantum*, une installation conçue spécialement pour son dôme.

Montréal, épice de l'expérience immersive

La SAT accueillera un premier symposium international consacré aux arts immersifs

FRANÇOIS LÉVESQUE

On sait la Société des arts technologiques (SAT) à l'avant-garde autant qu'à la fine pointe dès lors qu'il est question de création immersive. Or, non contente d'explorer les multiples possibles de sa Sato-sphère, ce dôme permanent dédié à la projection d'œuvres audiovisuelles, la SAT a mis en œuvre un vaste chantier de réflexion qui, de mercredi à dimanche, prendra la forme d'un symposium international: *IX - Immersion Expérience*.

Durant cette période, les invités venus d'un peu partout — Hong Kong, New York, Londres, Paris, San Diego, Vienne, etc. — afflueront à Montréal; chercheurs qui compareront leurs notes ou donneront des conférences, artistes qui présenteront une œuvre, une performance.

«Le Québec a toujours été un précurseur en arts immersifs, explique Monique Savoie, présidente, fondatrice et directrice artistique de la SAT. On peut remonter à la rotonde de Sainte-Anne-de-Beaupré, ou au Pavillon Bell d'Expo 67, qui était un comme un prototype de cyclorama à 360 degrés; le Canada a été à l'origine des cinémas IMAX... Dans le reste du monde, nous sommes vus comme des gens obsédés par l'immersion.»

«Montréal est perçue comme un pôle. À la SAT, on a décidé de mettre cette perception à profit en devenant le lieu où l'on pourra réfléchir aux arts immersifs. On possède peut-être l'instrument le plus avancé au monde. Non seulement notre dôme est l'un des plus récents, mais il a été conçu par des artistes et pour des artistes», d'ajouter le directeur du Métalab de la SAT, Luc Courchesne.

Du coup, les sommités se bousculeront au portillon. Jeffrey Shaw, le titulaire de la Chaire d'arts médiatiques et doyen de la School of Creative

Media de l'Université de Hong Kong, est par exemple l'un des plus éminents chercheurs en matière de cinéma numérique interactif et immersif. Jeudi, il animera la table ronde *Innovation et format*, à la fois discussion autour et survol historique de «l'expérience immersive», entre autres incontournable.

Immersion démocratique

Ceci dit, le symposium *IX - Immersion Expérience* se veut rassembleur, et est destiné autant aux chercheurs qu'aux artistes. En somme, son mandat est à la fois d'offrir une vitrine aux arts numériques (cinq créations en première mondiale dans la Sato-sphère) et de dresser un état des lieux des recherches (cinq conférences et quatre tables rondes) et des techniques (une quinzaine de démonstrations) tout en favorisant la formulation d'un discours critique.

Le développement d'un réseau de création et de diffusion constitue un autre but avoué de l'événement.

«En invitant tous ces gens à venir réfléchir avec nous, on crée aussi des ambassadeurs qui vont pouvoir ensuite faire rayonner ce fleuron qu'est la Sato-sphère, qui se distingue des quelque mille infrastructures similaires, mais pas identiques, dispersées dans le monde. En créant des réseaux entre celles-ci, on se trouve à démocratiser ces lieux», relève Louis-Philippe St-Arnaud, directeur à la production et au développement immersif à la SAT.

«Les pistes sont nombreuses et les approches peuvent être autant artistiques que cosmologiques, que philosophiques, que sociologiques, alors que les contenus à 360 degrés remettent en quelque sorte l'humain au centre des écosystèmes. Avec ce symposium, on place Montréal au centre de l'expérience immersive mondiale», conclut Monique Savoie.

Le Devoir

Transport: pétrolières et entreprises ferroviaires ne s'entendent pas sur ce qui doit changer

Calgary — Les compagnies de chemins de fer et l'industrie pétrolière se sont prononcées sur la façon de réduire les risques liés au transport de matières dangereuses par rail, et il est clair que les deux groupes ne sont pas sur la même longueur d'onde.

Les chemins de fer ne sont pas satisfaits du statu quo, en vertu duquel ils sont obligés par la loi de transporter tout ce que souhaite expédier le client, mais qui les tient responsables si quelque chose tourne mal. Les acteurs du secteur énergétique, de l'autre côté, sont généralement heureux du fonctionnement actuel du système, bien qu'ils affirment que des changements sont nécessaires en lien avec la couverture d'assurance des petits chemins de fer.

Transports Canada et l'Office des transports du Canada

(OTC), une agence de réglementation indépendante, procèdent à un examen des règles d'imputabilité dans la foulée du déraillement catastrophique survenu l'été dernier à Lac-Mégantic, qui a fait 47 morts et détruit une bonne partie du centre-ville.

Dans une déclaration commune, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) et l'Association canadienne des carburants (ACC) soutiennent que le cadre actuel «fonctionne bien». Ils estiment toutefois que la tragédie de Lac-Mégantic a démontré que certaines lacunes devaient être comblées pour s'assurer que les entreprises ferroviaires de moindre importance comme la Montréal Maine and Atlantic puissent assumer les coûts en cas de catastrophe.

Selon un document de discussion de Transports Canada dé-

taillant les paramètres de son étude, les petits chemins de fer mettent habituellement de côté de 5 à 50 millions de dollars en assurance responsabilité. Des joueurs plus importants comme le Canadien Pacifique et le Canadien National disposent normalement d'une couverture allant jusqu'à 1,5 milliard. La MMA, qui a déclaré faillite, avait une couverture d'assurance de 25 millions.

Droit de regard

La ACPP et l'ACC souhaitent un modèle «hybride» s'appuyant sur les régimes actuels de responsabilité pour le transport maritime et les oléoducs, renforcés par Ottawa la semaine dernière.

Pour les petits joueurs incapables de payer la même couverture d'assurance que les plus grands, l'industrie pétrolière propose une approche commune ou

collective similaire à celle en vigueur dans le transport maritime. Pour les grands joueurs, les deux associations sont contentes du statu quo, en vertu duquel les exploitants sont responsables de leurs propres assurances, comme les exploitants d'oléoducs.

Mais l'Association des chemins de fer du Canada, écrivant à l'OTC au nom des exploitants locaux et régionaux, soutient que les règles doivent changer. Actuellement, les chemins de fer ne peuvent refuser les contenus que les clients veulent déplacer — pas plus que les wagons eux-mêmes. Le mois dernier, Ottawa s'est engagé à faire éliminer les dizaines de milliers de wagons DOT-111 vieillissants utilisés pour le transport de pétrole et d'éthanol d'ici trois ans.

La Presse canadienne



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Le prince Charles et Camilla entament leur visite au Canada

Le prince Charles et son épouse Camilla, la duchesse de Cornwall, ont été accueillis par plusieurs centaines de personnes et des dignitaires, lundi, au centre-ville de Halifax, première étape de leur voyage officiel de quatre jours au Canada. Dans son allocution, le prince Charles a souligné le 100^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale et le 150^e anniversaire des Conférences de Charlottetown et de Québec qui ont mené, trois ans plus tard, à la naissance du Canada. Le premier ministre, Stephen Harper, était représenté à Halifax par le ministre Peter MacKay. Par voie de communiqué, M. Harper a souligné la fête de la Reine. Il a ajouté que la visite royale constituait une occasion pour les Canadiens de manifester leur profonde reconnaissance pour la famille royale pour son service envers le Canada. Ci-dessus, le prince Charles se voit offrir une peluche par la Gendarmerie royale du Canada à Pictou, en Nouvelle-Écosse.

GRC: une étude interne révèle des cas de corruption

Ottawa — Une étude interne menée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a permis de relever 322 incidents de corruption au sein de la police fédérale sur une période de 11 ans — y compris une dizaine de cas impliquant le crime organisé. Le type de comportement corrompu le plus fréquent est le dévoilement inapproprié d'informations policières, parfois à des proches ou à des amis. Les autres types de corruption identifiés sont notamment la fraude, la falsification de preuves, l'usage abusif du statut de policier, le vol et l'ingérence dans le processus judiciaire.

La GRC a mené cette étude, baptisée Projet Sanction, pour relever les tendances afin d'élaborer une stratégie de lutte contre la corruption. «Il

était apparent que plusieurs des incidents identifiés dans l'étude résultaient d'un mauvais encadrement, d'une supervision insuffisante, ou d'une combinaison de diverses pressions ayant entraîné une décision désespérée», indique le document.

L'étude, qui couvre la période de 1995 à 2005, a été complétée en 2007, mais elle a été obtenue récemment par La Presse canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

La GRC affirme qu'elle a depuis adopté plusieurs recommandations du rapport et souligne que rien ne prouve que la corruption soit un problème grave dans ses rangs.

La Presse canadienne

Yves Bolduc et Marguerite Blais rencontrés par l'UPAC

Le Parti libéral du Québec (PLQ) a révélé lundi que la députée Marguerite Blais et le ministre de l'Éducation Yves Bolduc ont rencontré les enquêteurs de l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

M^{me} Blais a vu les enquêteurs le 26 avril dernier, alors que M. Bolduc les a rencontrés ce lundi «dans le but de vérifier certaines informations factuelles», a indiqué le PLQ par voie de communiqué. Selon le parti, les enquêteurs ont confirmé aux deux députés libéraux qu'ils n'étaient pas visés par les enquêtes.

Le PLQ a refusé de faire tout commentaire sur le contenu des rencontres «pour ne pas nuire aux enquêtes actuelles», a indiqué l'attaché de presse du PLQ Maxime Roy.

«Transparence»

Le PLQ a rendu publiques ces informations «par souci de transparence», a indiqué M. Roy. Le parti n'a toutefois pas indiqué pourquoi il n'avait pas fait de sortie trois semaines plus tôt, alors qu'a eu lieu la rencontre avec M^{me} Blais.

En mars dernier, La Presse avait rapporté que les enquêteurs de l'UPAC affectés au projet Joug sur le financement illégal des partis politiques avaient communiqué avec M^{me} Blais et M. Bolduc dans les semaines précédant le déclenchement des élections.

Le PLQ a réitéré «son entière collaboration» au travail de l'UPAC.

Le Devoir

EN PRIMEUR TÉLÉ

Anticosti

La chasse au pétrole extrême
Ce soir 21 h

Faut-il exploiter le pétrole d'Anticosti?
Un documentaire-choc de Dominic Champagne



Télé-Québec
L'AUTRE TÉLÉ

ACTUALITÉS

Les bêtes



JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Chats soupçonnés de sorcellerie, chiens accusés de vol, porcs arrêtés pour anthropophagie, sans parler des vaches, juments, taureaux, mulets, eux aussi accusés à divers titres d'actions révoltantes contre les hommes, puis condamnés à la torture ou à la mort après avoir subi un procès pour ces motifs devant le ministère public. Ce ne sont pas des histoires venues d'un pays de fous, ni de *La ferme des animaux* de George Orwell, mais bien du long Moyen Âge, où de telles sentences étaient sérieusement réfléchies et mûrement prononcées.

Les rapports entre la justice et les animaux traduisent de tout temps la place extraordinaire que ceux-ci occupent dans la conscience humaine. Les bizarreries d'hier n'ont pourtant pas fait renoncer à celles d'aujourd'hui. Prenez par exemple le projet de loi C-35 que les conservateurs viennent de présenter comme un « héritage de Quanto », ce chien policier tué l'an passé.

Si elle est adoptée comme prévu, cette loi de Quanto promet de tenir pour une infraction criminelle particulièrement grave toute action qui portera atteinte à la vie ou à la santé des animaux au service de l'armée et de la police. En un mot, ce n'est pas pour préserver dans l'absolu la peau des bêtes qu'on veut modifier le Code criminel. On vise plutôt ainsi à souligner encore davantage l'importance des hommes en uniformes en cette époque d'obsession croissante envers les dispositifs sécuritaires.

Les animaux ont déjà beaucoup souffert au nom de l'uniforme. Le cas des chevaux et des ânes de la Première Guerre mondiale est à cet égard on ne peut plus éclairant. Au moins 8 millions de ces équidés ont été enrôlés sous les drapeaux des armées. Plus de 6 millions ont trouvé la mort. En tout, au moins 14 millions d'animaux furent utilisés durant ce conflit. Toutes sortes de bêtes participent aux guerres modernes: des dauphins, des rats, des pigeons, des chameaux, des chiens, des singes, des éléphants...

Ces conscripts oubliés, soumis à un dressage qui confine à l'esclavage, ont fini par acquérir un étrange statut de héros, qui ne change évidemment rien à la condition qui leur est faite. On ne les juge plus pour les condamner comme au Moyen Âge, mais bien pour les décorer avec de vraies médailles et des bouquets de fleurs médiatiques. Exactement comme s'ils étaient devenus de braves soldats, héroïques eux aussi à force d'avoir été dressés à obéir servilement.

« Héros de guerre », indique la tombe en granit du chien Rag, gazé durant le conflit de 14-18 et couvert ensuite d'honneurs militaires. Walt Disney a consacré un film au chien Chips, considéré comme l'animal le plus décoré de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. En 2007, le chien Lex a lui aussi reçu l'expression de la haute considération des Marines après que son maître eut été décoré à titre posthume.

Ottawa ne possède toujours pas de monument pour rappeler la tragédie des camps de la mort nazis. Il y aura un tel monument seulement en 2015, plus de 70 ans après ces supplices. Mais, en 2012, le gouvernement conservateur a consenti 50000\$ à l'érection d'un monument destiné à honorer les animaux morts à la guerre, un projet parrainé par Laureen Harper, l'épouse du premier ministre, une femme dont personne ne doute qu'elle soit une très grande amie des bêtes. Un autre signe, passé pratiquement inaperçu, de l'obsession sécuritaire des monarchistes de Stephen Harper.

Le projet de loi C-35 ne s'inscrit pas dans le cadre d'une nécessaire réflexion sur le sort réservé aux bêtes dans nos sociétés. Il souscrit plutôt au maintien de leur asservissement, dans des conditions capables de susciter un patriotisme qui carbure aux symboles de l'ordre établi que sont la police et l'armée.

En 1975, une dépêche intitulée *Cloud II, un des leurs* racontait comment 350 personnes avaient observé quelques minutes de silence lors d'une cérémonie en hommage à ce chien policier tué par balles à l'occasion de la capture d'un évadé de prison à Sudbury, en Ontario. Le berger allemand faisait partie de la police depuis 1971. « Ce chien était l'un de nous », avait alors déclaré le surintendant Wilkinson. La mort de l'animal intéressa tellement les journalistes qu'on pouvait effectivement croire cet officier. Cloud II fit la une des journaux et des bulletins de nouvelles, même si l'Ontario était alors en pleine campagne électorale.

Lorsque Quanto, le chien de la police d'Edmonton, est mort poignardé en octobre 2013, on pataugeait toujours dans la même logique. Ce chien participait à l'obsession sécuritaire des conservateurs. Mort, l'animal ressuscita donc tout de suite dans la phraséologie pompeuse du discours du trône du gouvernement. Le concept de « cruauté envers les animaux » ne suffisait plus. Ce chien policier, nous disaient à nouveaux les discours émus, était l'« un des leurs », un être plus sacré au fond que ceux qu'il avait la tâche de surveiller et de traquer.

Que les animaux domestiqués contribuent à notre société et qu'en conséquence, ils doivent jouir de vrais droits tombe sous le sens. Mais pour que cela adienne, il faudrait commencer tout de suite par cesser de les considérer comme des objets dont l'Etat peut se servir librement sur la pente glissante de ses obsessions. La vraie justice ne pourra être rendue aux bêtes que le jour où cette bêtise féroce et monumentale à leur égard cessera de triompher. Vivre et laisser vivre, n'est-ce pas chose enfin possible?

jfn@ledevoir.com



PHOTOS PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Les marcheurs ont parcouru le boulevard de Maisonneuve vers l'ouest de Montréal cette année, ce qui a notamment donné lieu à un affrontement de slogans.

Ferveur souverainiste et accrochages lors de la Marche des patriotes

LAURA PELLETIER

« **L**e Québec en français » et « **L**e Québec, un pays » ont scandé les quelques centaines de participants à la Marche des patriotes de Montréal, en agitant leurs drapeaux vert, blanc et rouge, lundi après-midi. Le trajet, plus long et plus à l'ouest de l'île qu'à l'habitude, a été parsemé de courtes disputes entre fédéralistes et souverainistes.

Les participants, ceinture fléchée à la taille ou drapeau à la main, se sont d'abord réunis à la Place du Canada pour écouter des chansons telles *Entre deux joints*, de Robert Charlebois, et les discours de différentes personnalités souverainistes, dont l'ex-ministre du Parti québécois Gilbert Paquette.

Avant que débute ces prises de parole, un groupe d'une dizaine de personnes portant des drapeaux du Canada s'est approché de la foule en chantant l'hymne national canadien. Certains marcheurs leur ont demandé de quitter les lieux et, vu leur refus, ont déchiré leurs drapeaux. « *J'ai cassé le bâton d'un drapeau parce que j'ai été tassée* », a pour sa part expliqué Louise, une des marcheurs. Le groupe s'est éloigné et aucun policier n'a eu à intervenir.

Vers 14 h, sous le soleil printanier, les participants ont parcouru le boulevard de Maisonneuve vers l'Ouest, avant de revenir sur leurs pas en passant par la rue Sainte-Catherine. De leur balcon, certains spectateurs ont lancé des bouteilles de shampoing et des plats de mets congelés vides. D'autres ont ouvert leurs fenêtres pour montrer leurs drapeaux du Canada. Quelques



Le candidat à la chefferie du Bloc québécois Mario Beaulieu a participé à la marche lundi.

passants ont répondu aux slogans « *Montréal en français* » et « *Le Québec un pays* » des marcheurs en scandant « *Le Canada, un pays* » et « *Le Québec, une province* ». Des marcheurs se sont arrêtés pour expliquer aux gens croisés sur le trottoir ce que représentait la marche.

Nouveau trajet

Le trajet de l'événement n'était pas le même que celui des années précédentes. « *On ne va pas à l'ouest pour aller à l'ouest* », a assuré le président par intérim de la Société Saint-Jean-Baptiste, Maxime Laporte. François Gendron, organisateur et militant des Jeunes patriotes du Québec, explique ce nouvel itinéraire d'une heure 20 minutes par des réparations faites à la place Emilie-Gamelin. « *C'est pour des raisons logistiques, mais tant qu'à y être, pourquoi ne pas rappeler*

qu'on est au Québec? Les marcheurs ne se gênent pas pour le faire, malgré les insultes.

Peu de représentants des communautés culturelles se sont joints à l'événement. Quatre membres de la communauté Kabyle d'Algérie portaient une pancarte sur laquelle on pouvait lire « *Amitié Québec-Kabylie — De de Lorimier à Matoub Lounès, même combat* ». « *Il y a tout un travail à faire par le mouvement souverainiste pour tenir compte des communautés culturelles. Mais bâtir le sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil, c'est d'abord le rôle d'un gouvernement, en enseignant l'histoire*, croit Rachid Bandou.

Une fête politique

Plusieurs marcheurs ont accosté Mario Beaulieu, candidat à la chefferie du Bloc québécois, pour échan-

ger quelques mots et lui serrer la main. Malgré les temps durs, M. Beaulieu croit que beaucoup de Québécois croient encore en l'indépendance et qu'avec un changement de stratégie, le Bloc pourrait retrouver sa popularité passée. « *On a vraiment besoin d'une stratégie axée davantage sur la promotion de l'indépendance. [...] Si on faisait le plein du vote indépendantiste, on aurait facilement cinq ou six fois plus de députés. Ça pourrait marquer la relance du mouvement indépendantiste.* »

Son adversaire dans la course à la chefferie, André Bellavance, ne participait pas à la marche, mais était présent au Gala des patriotes, en soirée. Le chef du parti Option nationale, Sol Zanetti, participait également à l'événement.

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard et chef par intérimaire du Parti Québécois, Stéphane Bédard, ont rendu hommage aux patriotes par voie de communiqué.

La marche s'est terminée au Parc Camille-Laurin, à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Urbain, où les marcheurs ont assisté à une petite pièce de théâtre historique.

En soirée, lors du Souper-gala des patriotes auquel assistaient Bernard Landry, Jacques Parizeau et Djemila Benhabib, le Prix Chevalier-de-Lorimier a été remis au sculpteur québécois Armand Vaillancourt, le Prix Louis-Joseph-Papineau à l'ancien chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, et le Grand Prix littéraire de La Presse québécoise a été attribué à l'écrivain et ex-felquiste Jacques Lanctôt.

Le Devoir

Santé: couper un milliard sans nuire aux services?

Le Regroupement provincial des comités des usagers présente ses pistes de solutions à Québec

Le gouvernement peut épargner un milliard de dollars en adoptant six mesures d'économies dans le réseau de la santé et des services sociaux, estime le Regroupement provincial des comités des usagers, qui craint des coupes de services lors du prochain budget québécois.

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, fait savoir que ses recommandations ont été transmises au ministre des Finances, Carlos Leita, en vue du budget 2014-2015, qui doit être dévoilé en juin.

Les usagers ne sont « *jamais consultés* », selon Pierre Blain, directeur de l'organisation. Il se plaint de voir le gouvernement consulter uniquement les syndicats, les chambres de commerce et autres acteurs de la santé, tout en ignorant les bénéficiaires des services.

M. Blain se dit « *très inquiet* » des annonces qui pourraient être faites à

l'occasion du prochain budget. Le mémoire transmis se veut un outil permettant au ministre d'explorer de nouvelles avenues pour économiser. « *Nous sommes très inquiets par les coupes supplémentaires qui doivent être faites lors du prochain budget. C'est pour cela que nous proposons des*

« **L'informatisation est un gouffre financier. Ça devait coûter 500 millions, maintenant, c'est plutôt 1,5 milliard.** »

coupes d'un milliard de dollars qui n'affecteront aucunement les services aux usagers. »

Si le ministre effectue les coupes suggérées, cela pourrait permettre de maintenir les investissements dans les soins à domicile annoncés par l'ancien gouvernement, a indiqué le Regroupement.

Le Regroupement affirme que ses recommandations s'appuient sur de « *nombreuses études sectorielles* », mais

aussi sur le « *simple bon sens* ».

« *La première proposition que nous faisons, c'est de bien sûr reporter les augmentations salariales des médecins et de faire ainsi une économie de 270 millions. C'est une des coupes que nous proposons qui n'est pas dans les services aux usagers* », a indiqué Pierre Blain, à l'occasion d'une entrevue avec La Presse canadienne.

La seconde proposition touche les coûts externes liés à l'informatisation nécessaire du réseau de la santé et des services sociaux. « *On pense que l'informatisation peut permettre d'effectuer des coupes de 146 millions, notamment en matière de consultants. L'informatisation est un gouffre financier. Ça devait coûter 500 millions, maintenant, c'est plutôt 1,5 milliard. On dit qu'on peut réduire les coûts* », a soutenu M. Blain.

Une réorganisation des fonctions administratives, d'encadrement et

de suivi des usagers dans les établissements et le resserrement dans l'application du modèle des groupes de médecine familiale sont aussi des solutions mentionnées dans le mémoire du RPCU.

Par ailleurs, il est proposé que le gouvernement mise davantage sur le maintien à domicile des nouveaux usagers dont l'état de santé peut le permettre.

L'organisation propose aussi une tarification dégressive pour les prix des médicaments génériques d'ordonnance. Ce type de tarification fixe le prix du médicament générique à partir d'un pourcentage du prix du médicament d'ordonnance. « *C'est une économie de 122 millions pour les dix médicaments génériques les plus importants. Le commissaire à la santé a proposé cette mesure. L'Alberta le fait et les résultats sont là* », selon M. Blain.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

L'épave de l'Empress of Ireland sous la loupe

Le 29 mai 1914 a eu lieu le naufrage du navire *Empress of Ireland* au cœur du Saint-Laurent, près de Rimouski, une tragédie ayant causé la mort de 1012 des 1477 personnes à son bord. Cent ans plus tard, une première étude archéologique ciblée et systématique de l'épave et de son champ de débris sera organisée par Parcs Canada. Une équipe de sept archéologues-plongeurs participera à cette mission en deux volets qui s'amorce ce mardi. L'équipe croit que l'opération pourrait permettre de découvrir des surprises intéressantes, notamment dans la première phase, qui s'intéresse à des aspects n'ayant pas encore été étudiés.

La Presse canadienne

Évasion fiscale: Credit Suisse devra payer 2,6 milliards d'amende

CHANTAL VALERY
à Washington

La banque Credit Suisse a plaidé coupable lundi d'aide à l'évasion fiscale de riches clients américains et accepté de payer une amende sans précédent de 2,6 milliards de dollars aux autorités américaines.

Il s'agit de la première institution financière à reconnaître ainsi sa culpabilité en deux décennies devant la justice américaine, s'est félicité le ministre américain de la Justice Eric Holder, lors d'une conférence de presse.

C'est aussi l'amende la plus sévère jamais infligée à une banque dans une affaire fiscale. Sa compatriote UBS avait accepté de verser 780 millions de

dollars pour des faits similaires en 2009, sans toutefois plaider coupable.

Credit Suisse a « activement aidé ses clients à mentir aux services fiscaux américains en cachant des avoirs et des revenus dans des comptes en banques illégaux et non déclarés », a déclaré Eric Holder.

Credit Suisse pourra toutefois maintenir ses activités aux États-Unis. Elle a changé son fonctionnement pour empêcher désormais les riches Américains de dissimuler leurs avoirs, mais elle n'a pour l'instant livré aucun nom de client aux autorités américaines.

Regrets

« Nous regrettons profondément les manquements dans le cadre des anciennes affaires transfron-

tières américaines, qui ont conduit au présent règlement », a déclaré Brady Dougan, le patron de Credit Suisse. « La résolution complète de cette affaire est une avancée essentielle pour nous », a-t-il dit dans un communiqué, ajoutant que la banque n'avait constaté « aucun impact important » sur ses activités.

« Nous regrettons profondément les manquements dans le cadre des anciennes affaires transfrontières américaines »

Depuis Berne, le Conseil fédéral suisse (gouvernement) a fait part de sa « satisfaction » quant à l'issue de cette affaire.

Le gouvernement Obama ob-

tient ainsi auprès d'une banque étrangère la reconnaissance de culpabilité qu'elle n'avait pas réussi à décrocher de la part de ses banques nationales, comme JPMorgan Chase sur le dossier des prêts immobiliers à risque.

« Aucune institution financière n'est au-dessus des lois, quelle que soit sa taille », a réaffirmé le ministre américain de la Justice, deux semaines après s'être dit « déterminé » à voir aboutir les enquêtes en cours contre les banques.

Credit Suisse faisait partie de 14 banques basées en Suisse poursuivies pour évasion fiscale.

La banque française BNP Paribas devrait aussi plaider coupable, d'ici une semaine ou deux,

pour blanchiment d'argent et violations de sanctions américaines contre certains pays comme Cuba, l'Iran ou le Soudan. L'amende pourrait dépasser les 3,5 milliards de dollars, selon la presse américaine.

Selon un rapport du Sénat américain, Credit Suisse avait abrité, en 2006, les comptes de plus de 22000 clients américains, d'un montant total de 10 à 12 milliards de dollars, en grande partie non déclarés.

Huit anciens ou actuels employés de Credit Suisse, dont des responsables, ont été inculpés depuis 2011 dans le cadre de cette enquête. Deux d'entre eux ont plaidé coupables en mars et avril dernier, et doivent connaître leur peine en août.

Agence France-Presse

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date le **lundi 26 mai 2014, à 14 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30, en utilisant la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin). Les inscriptions se feront, par tirage au sort, dans les 30 minutes précédant la reprise de la séance à 19 h.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

La greffière adjointe,
Colette Fraser

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date le **jeudi 29 mai 2014, à 17 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 16 h et 17 h, en utilisant la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin). Les inscriptions se feront, par tirage au sort, dans les 30 minutes précédant le début de l'assemblée.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

La greffière adjointe,
Mme Colette Fraser

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie
MontréalASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 01-279-38

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 5 mai 2014, le premier projet de règlement numéro 01-279-38 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de règlement le 2 juin 2014, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En résumé, l'objet du présent projet de Règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin de :

- permettre les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus et d'objets seulement dans un secteur où sont autorisés les catégories d'usages C.1(1), C.2, C.4, E.2, E.4, E.5 et E.7;
- limiter le nombre maximal de conteneur pour la récupération de vêtements, de tissus et d'objets autorisé à :
1^o 1 conteneur pour un terrain d'une superficie de moins de 1 000 m²;
2^o 2 conteneurs pour un terrain d'une superficie de 1 000 m² à 30 000 m²;
3^o 3 conteneurs pour un terrain de plus de 30 000 m².
- limiter les dimensions d'un conteneur pour la récupération de vêtements, de tissus et d'objets à une hauteur hors-sol maximale de 2 m et à une superficie d'implantation au sol maximale de 3 m²;
- encadrer l'emplacement d'un conteneur pour la récupération de vêtements, de tissus et d'objets autorisé sur un terrain.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions s'appliquant dans des zones particulières ainsi que des dispositions s'appliquant à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Ces dispositions sont résumées ci-dessous :

Disposition s'appliquant à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Article 1 (347.1) : Permettre les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus et d'objets seulement dans un secteur où sont autorisés les catégories d'usages C.1(1), C.2, C.4, E.2, E.4, E.5 et E.7.

Dispositions s'appliquant dans des zones particulières.

Article 1 (347.2 à 347.5) : Limiter le nombre et les dimensions d'un conteneur pour la récupération de vêtements, de tissus et d'objets et encadrer son emplacement sur un terrain. Cet article vise toutes les zones où les catégories d'usages C.1(1), C.2, C.4, E.2, E.4, E.5 et E.7 sont autorisées.

La liste des zones visées est disponible au bureau Accès Montréal de l'arrondissement. Le plan ci-dessous, illustre les zones visées et contiguës concernées par les dispositions s'appliquant dans des zones particulières.



Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement 01-279-38 ainsi que le plan illustrant les zones visées et leurs zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 20 mai 2014

M^r Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Montréal-Nord
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
RGCA13-10-0007-3

Relatif aux usages conditionnels afin de retirer à l'article 25 les mots « des usagers » et en supprimant à l'article 29 le premier critère d'évaluation applicable

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de Ville-Marie-Saint-Michel-Parc-extension demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Montréal-Nord par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 mai 2014, le premier projet de règlement RGCA13-10-0007-3.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **LUNDI, 9 JUIN 2014, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement vise à retirer à l'article 25 les mots « des usagers » et en supprimant à l'article 29 le premier critère d'évaluation applicable.

Ce projet de règlement contient 2 dispositions sur 2 objets susceptibles d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 20 mai 2014

Marie-Marthe Papineau, avocate

Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Anjou
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou et des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard et Montréal-Nord demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement d'Anjou, par le projet de règlement numéro RCA 40-10, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40);

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 6 mai 2014, d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-10, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 3 juin 2014 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce règlement est de clarifier les dispositions interdisant les boîtes de dons sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, à modifier les règles relatives aux usages temporaires de vente de fleurs et d'arbres de Noël et d'apporter des précisions quant à divers articles du règlement concernant le zonage;

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 20 mai 2014.

Louise Goudreault

Directrice des Services administratifs,

Relations avec les citoyens et Greffe,

Secrétaire d'arrondissement

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie
MontréalAUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 01-279-37

OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 mai 2014, le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le même jour le second projet de Règlement 01-279-37 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin d'autoriser certains usages commerciaux et équipements collectifs et institutionnels, dans le secteur du Technopôle Angus (zone 0533).

En résumé, ce projet de règlement vise à permettre la vente de fleurs, plantes, produits de jardinage, produits agro-alimentaires et produits d'artisanat ainsi que les activités communautaires ou socioculturelles dans la zone 0533. Ces usages seraient également permis à l'extérieur par la procédure des usages conditionnels. L'installation de construction temporaire serait autorisée uniquement pour les activités communautaires ou socioculturelles.

Ce second projet de règlement contient des dispositions s'appliquant dans la zone 0533, lesquelles dispositions peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que celui-ci soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2).

Une copie du résumé du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

DESCRIPTION DES DISPOSITIONS ET DES ZONES CONCERNÉES

L'article 2 du projet de règlement est susceptible à l'approbation de certaines personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'une disposition relative à un usage. En effet, cet article autorise la vente de fleurs, plantes, produits de jardinage, produits agro-alimentaires et produits d'artisanat ainsi que les activités communautaires ou socioculturelles dans la zone 0533.

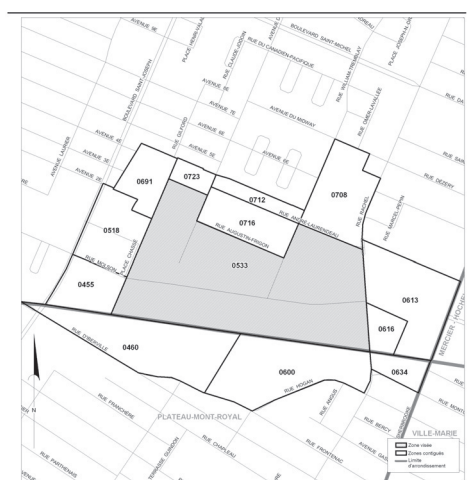
L'article 3 du projet de règlement est susceptible à l'approbation de certaines personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'une disposition relative à un usage. En effet, cet article limite la superficie de plancher des usages vente de fleurs, plantes, produits de jardinage, produits agro-alimentaires et produits d'artisanat ainsi que les activités communautaires ou socioculturelles dans la zone 0533.

L'article 4 du projet de règlement est susceptible à l'approbation de certaines personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'une disposition relative à un usage. En effet, cet article supprime les activités communautaires ou socioculturelles des usages conditionnelles dans la zone 0533.

L'article 5 du projet de règlement est susceptible à l'approbation de certaines personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'une disposition relative à un usage. En effet, cet article autorise, par la procédure des usages conditionnels, la vente et l'étalage extérieur de fleurs, plantes, produits de jardinage, produits agro-alimentaires et produits d'artisanat ainsi que les activités communautaires ou socioculturelles dans la zone 0533.

Une demande relative aux dispositions contenues aux articles 2, 3, 4 et 5 peut provenir des personnes

intéressées de la zone visée 0030 et de celles de toute zone contiguë à celle-ci, telles qu'illustrées ci-dessous.



Chacune de ces dispositions est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant spécifiquement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Le plan illustrant la zone visée et les zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement au plus tard le 28 mai 2014 à 17 h, à l'adresse suivante :

**Secrétaire de l'arrondissement
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 3^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

- être signée par au moins 12 personnes intéressées ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, les dispositions du second projet pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement 01-279-37 ainsi que le plan illustrant l'ensemble des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 20 mai 2014

M^r Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

AVIS DE

CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que l'inventaire des biens de feu Henri Rhéaume, en son vivant domicilié au 479, Père-Lelièvre, #217, Québec, (Québec), décédé le 29 décembre 2013, peut être consulté au 600, des Plaines Rouges, Québec, (Québec) G3G 2B2.

Québec, le 14 mai 2014.

André Rhéaume, liquidateur

Canada

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Longueuil

No: 505-04-023187-149

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la famille)

Brigitte Isabelle

Demanderesse

c.

Kevin Robidou

Défendeur

-et-

Le Directeur de l'état civil

Mis en cause

ASSIGNATION (139 C.p.c.)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Longueuil une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention du défendeur, au greffe du tribunal, au palais de justice de Longueuil situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est à Longueuil, R.C.31.

Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de dix (10) jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 10 juin 2014 à 9h00 en salle 1.17, du Palais de justice de Longueuil.

Lieu: Longueuil.

Date: 13 mai 2014

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:

Réservations avant 12 h 00

le vendredi

Publications du mardi:

Réservations avant 16 h 00

le vendredi

Tél.: 514-985-3344

Fax: 514-985-3340

Sur Internet :

www.ledevor.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevor.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel :

avisdev@ledevor.com

La pauvreté ne disparaîtra pas d'elle-même.

Faites un don

1-877-488-4222

www.ArmeDuSalut.ca

ARME DU SALUT

Un don d'espoir pour la vie

Attrapez l'aubaine au vol, économisez jusqu'à 50%.

Porter lance son solde Grand Chelem ! Jusqu'à 50 % de rabais sur le tarif de base de tous ses vols. Économisez à coup sûr et voyagez comme une étoile. Réservez d'ici le 22 mai.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 22 mai 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour 160 \$	TORONTO 17 par jour 124 \$	SAULT STE. MARIE 151 \$	St. JOHN'S 240 \$	STEPHEVILLE À partir du Juin 28 270 \$	SUDBURY 191 \$	THUNDER BAY 201 \$	TIMMINS 191 \$	WINDSOR 166 \$
BOSTON 209 \$	CHICAGO 240 \$	NEW YORK 224 \$	WASHINGTON Dulles 192 \$	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'Est le 22 mai 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais ne s'applique pas du 23 au 26 mai, du 27 juin au 1er juillet, du 4 juillet au 6 juillet, du 1er au 4 août et du 28 août au 2 septembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

25 HOMMES, 21 MILLIARDS

L'abcès financier

Au nom du principe de précaution, on se doit d'introduire le sujet du jour comme suit: attention! L'économie vient d'accoucher d'un autre abcès financier. Mais encore? Les 25 patrons des principaux fonds spéculatifs américains ont empoché un revenu consolidé deux fois supérieur à celui perçu par tous les professeurs de maternelle des États-Unis. Vertigineux!



Au terme de l'année 2013, 25 individus, tous des hommes, ont récolté 21 milliards de dollars américains, soit une augmentation de 50% sur 2012. Celui qui caracole en tête du championnat du phagocytage financier a gagné, si l'on peut dire les choses ainsi, 3,5 milliards. Il s'appelle David A. Tepper. En 2012, il avait grossi son portefeuille de 2,2 milliards! Il est suivi de Steve Cohen avec 2,4 milliards et de John Paulson avec 2,3 milliards. En 2008, ce dernier avait fait les manchettes pour avoir «attaqué» le marché immobilier avant de se nourrir sur la bête grâce aux subventions accordées par les services publics.

En attendant qu'un alchimiste des équations financières nous décline tout ce que l'on peut acheter avec 3,5 milliards en un an, on retiendra que le rendement combiné des 25 fonds spéculatifs a été l'an dernier de 9%, soit bien en dessous des 32% du Standard & Poor's 500. Pire, la performance du simple et conservateur Fonds équilibré a été supérieure à celle des spéculateurs évoqués. C'est dire combien l'esbroufe est une des facettes de la profession. En effet, on ne soulignera jamais assez que leur métier consiste, pour reprendre les mots de Paul Krugman, chroniqueur au *New York Times* et Prix Nobel, à convaincre les gens qu'eux, les chefs d'orchestre de la spéculation, «sont en mesure d'anticiper l'opinion moyenne ou commune à partir de l'opinion moyenne».



SERGE TRUFFAUT

L'expansion de ce qu'il faut bien nommer les confettis économiques est le reflet, en partie évidemment, de la masse de liquidités en circulation dans les marchés aux quatre coins de la planète. La masse en question découle, elle, des injections effectuées par les banques centrales depuis la crise de 2008. Aujourd'hui, c'est à méditer, la part des liquidités portant l'empreinte des banques centrales totalise 25% du PIB mondial contre 15% en 2007! C'est à se demander si nous ne sommes pas enlisés dans une trappe des liquidités!

Mis à part les gestes posés par les banquiers centraux, les spéculateurs ont fait également leur miel des revers de fortune rencontrés par les pays émergents. Ces derniers ont capitalisé avec habileté, c'est une réalité, sur le déplacement d'une masse de capitaux de la Russie, de l'Argentine, du Brésil et de la Chine vers les États-Unis et l'Union européenne. Comme l'avait noté le sieur de La Palice, le malheur des uns a fait le bonheur des autres.

Cela étant, cette hausse prononcée de la richesse a eu une conséquence d'ores et déjà grave ou très pernicieuse selon Branko Milanovic, ancien chef économiste de la Banque mondiale et aujourd'hui professeur à l'Université de New York. Après étude du phénomène, Milanovic a jugé que «le risque ploutocratique est, à mon sens, quasiment à l'œuvre aux États-Unis. L'autonomisation politique des riches y est une réalité: ils dictent "l'agenda politique", financent les candidats et, du coup, s'assurent que les lois sont votées pour leur plus grand profit.» On notera que ce constat est au fond l'écho d'une longue analyse signée récemment par un professeur de Princeton et un autre de la Northwestern University, qui estiment que les États-Unis sont de plus en plus une oligarchie et de moins en moins une démocratie. Bref, un séparatisme social est dans nos murs, pour reprendre l'expression de sociologues. Et dire que depuis la déclinaison des inégalités faite tout aussi récemment par Thomas Piketty, Wall Street et autres poussent de hauts cris. Pitoyable!

DÉPENSES DES DÉPUTÉS À QUÉBEC

Pour la fin du secret

On ne remet pas en question l'usage personnel, par des gentlemen, de l'argent public. Tel était l'état d'esprit, au Royaume-Uni, au sujet des dépenses des élus. Avant 2009. Cette année-là, la High Court donna raison à des journalistes qui, invoquant le Freedom of Information Act, avaient réclamé de consulter le détail des dépenses des élus. Le Parlement anglais avait tout fait pour empêcher cela. Les nombreux abus révélés alors déclenchèrent l'un des plus grands scandales de l'histoire du Parlement de Westminster.

Jacques Chagnon, qui sera reconduit mardi à la présidence de l'Assemblée nationale — il est le seul en lice —, devrait méditer cet épisode. Car la blague convenue, faite et refaite par Jean Charest, quant au «métier dangereux» de président d'une assemblée de type britannique, recèle du vrai.



ANTOINE ROBITAILLE

Il y a cinq ans (jour pour jour), Michael Martin, «speaker» de la Chambre des communes anglaise, devait démissionner à la suite de l'affaire des dépenses des élus! Le précédent datait de... 1695.

On nous rétorquera que chez nous, la Cour suprême a déjà tranché, en 2002. Dix ans plus tôt, le journaliste Roderick Macdonell, de *The Gazette*, avait réclamé, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le «document relatif aux dépenses» des élus québécois. Refus absolu de l'Assemblée nationale. De jugements en appels, en 2002, celle-ci eut gain de cause à la plus haute cour. Le tribunal était toutefois très divisé. Les quatre dissidents écrivaient: «Nous doutons fort qu'il soit essentiel à la fonction du député de garder le secret sur la façon dont il dépense les fonds publics.» En effet.

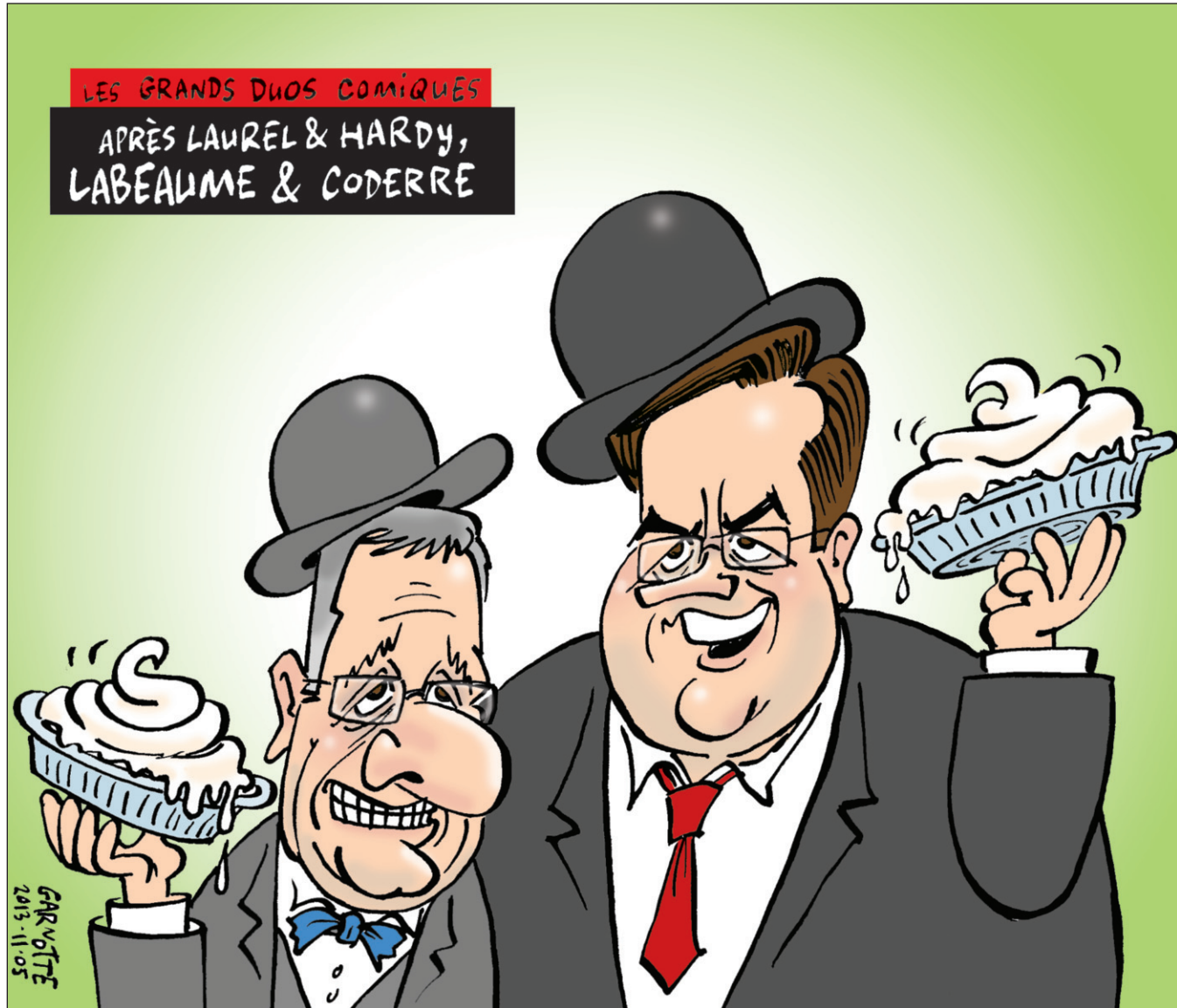
En 2014, il faut, de nouveau, exiger la fin du secret. Depuis 2002, il y a eu le cas des députés britanniques; mais surtout les cas de Lise Thibault et des sénateurs fédéraux. À l'Assemblée nationale, on insiste: n'ayez crainte, tout est vérifié, il y a des règlements, les élus ne peuvent penser à leur guise; les montants globaux sont dévoilés sur *assnat.qc.ca*.

Le nouveau chef de l'exécutif, Philippe Couillard, ne peut se satisfaire de cette situation, lui qui a constamment le mot «transparence» à la bouche; lui qui a promis la divulgation proactive des notes de frais des fonctionnaires. Mais pourquoi pas ceux des élus? Comme le disait Suzanne Legault, la Commissaire fédérale à l'information, en octobre: les parlementaires sont assez mal placés pour «dire à tout le monde qu'on doit couper dans les dépenses», alors qu'ils refusent de divulguer les leurs entièrement.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Hommage à Robert Burns, militant sincère

En assumant un grand nombre de fonctions dans plusieurs sphères de la société, Robert Burns est toujours demeuré fidèle à ses idéaux. Il a été un militant citoyen, un militant syndical à la CSN, un militant juriste, un militant politique, un militant ministre, un militant juge du travail. Redevenu simple citoyen, il a continué à s'intéresser aux affaires de la cité. C'est ainsi que lors du conflit étudiant, il y a deux ans, il a répondu présent quand je l'ai invité à lancer, avec d'autres citoyens, un appel au gouvernement afin que des négociations s'engagent. Il avait été le porte-parole du groupe lors de la conférence de presse.

Je l'ai connu à la CSN, dans les années soixante. Il a été mon député dans Maisonneuve. Je l'ai connu comme ministre et comme juge au Tribunal du travail. Burns ne m'a jamais laissé indifférent. Il fait partie de ceux qui m'ont empêché de désespérer de la pratique partisane.

Avec lui disparaît un homme qui a servi le Québec sur plusieurs scènes. Il laisse

le souvenir d'un militant inspirant, rivé aux essentiels, dédié, sincère et sans calcul, et pas du tout carriériste!

Gérald Larose
 Montréal, le 18 mai 2014

La commission Charbonneau coupable de collusion?

Depuis quelques jours, des témoins nous apportent des informations juteuses sur les «combines» du ministère des Transports... en attente d'autres révélations d'autres ministères du gouvernement libéral de Jean Charest. Nous avons là une triste preuve de l'erreur commise par la commission Charbonneau en ayant interrompu ses travaux pendant la campagne électorale. Doit-on y voir avec raison une collusion politique de la part de la commission?

Comme les témoins sont sérieusement examinés avant de témoigner, qu'y avait-il à craindre que nous soyons informés de toutes ces tricheries pendant ladite campagne? Nous sommes majeurs et capables de faire la part des choses. Nous avons besoin de ces informations pour exercer un vote correct. Nous avons été

bernés. Cette erreur de fonctionnement de la juge Charbonneau a contribué à l'élection biaisée du gouvernement libéral, les gens étant prêts à fermer les oreilles et à accepter la corruption politique, même pressentie, plutôt que de prendre le risque, très faible et théorique, de la possibilité d'un pas vers l'indépendance. [...] M. Couillard a profité honteusement de cette pseudo-menace d'indépendance pour faire peur au monde, alors que les dossiers pourris du PLQ dormaient dans les tiroirs de la commission. Le peuple est facile à duper.

Il est reconnu par plusieurs que la commission a mis de côté sadite indépendance, mais les journalistes de la télévision ont gardé le silence. D'ailleurs, ces journalistes n'ont comme souci que de garder des téléspectateurs, et donc de plaire au monde. Ils en donnent la preuve en faisant croire qu'ils puissent vivre par substitution, comme en entretenant la fièvre pour certains sports. Curieusement inacceptable. Ce qui justifie le commentaire que je présente.

Serons-nous tenus de dire: quelle fou-taise annoncée que cette commission?

Raymond Ethier
 Le 10 mai 2014

LIBRE OPINION

Au-delà des cérémonies, mieux traiter nos vétérans

ROMÉO DALLAIRE

Sénateur et président du Sous-comité sénatorial des anciens combattants

La mission des Forces armées canadiennes en Afghanistan a pris fin. En rendant hommage à ceux et celles qui ont servi dans le cadre de cette mission, il ne faut pas oublier ni abandonner les vétérans qui continuent à lutter sur le front intérieur. Dans les 25 dernières années, les Forces canadiennes ont été déployées dans des missions actives aux quatre coins du monde. Les plus connues se sont déroulées à Chypre, pendant la guerre du Golfe, en Somalie, au Rwanda, en Bosnie, en Haïti et, bien sûr, en Afghanistan, mission dont la fin a été soulignée la semaine dernière par une cérémonie publique.

Le sacrifice a été grand pour les militaires canadiens et leur famille. Depuis deux décennies, les communications toujours plus rapides ont changé la réalité des déploiements. Avec les nouvelles qui voyagent d'un bout à l'autre du globe en quelques minutes, les familles des soldats en mission apprennent parfois en temps réel que leurs proches ont été victimes d'incidents. Tout a été revu pour inclure les familles, car un déploiement des forces outre-mer en est aussi un psychologique pour les familles au Canada.

La gratitude envers les militaires et leur famille doit se concrétiser par un nouvel engagement à l'endroit des anciens combattants et de leur famille. Au-delà des cé-

rémonies, qui sont importantes, le pays doit honorer son pacte social avec les anciens combattants en les dédommageant ainsi que leur famille si le service leur a occasionné des blessures.

Ce cadre normatif nécessite que le gouvernement reconnaisse que ceux et celles qui servent leur pays s'engagent avec un esprit combatif. En retour, le pays a une obligation réelle à l'égard des anciens combattants et de leur famille: celle de les aider à surmonter les défis découlant de cet esprit combatif.

Cette obligation quasi constitutionnelle — qui, à mon avis, est indissociable du pouvoir de la Couronne à monter et à déployer des forces armées — est beaucoup plus qu'un simple programme d'investissement ou un poste dans le budget fédéral. En tant que pays reconnaissant envers ceux et celles qui servent en notre nom, c'est la moindre des choses.

Atténuer les crises

Les difficultés que vivent nos vétérans et leur famille, au retour, sont bien réelles. Toute tentative visant à minimiser ou à étouffer ce fait n'est pas digne d'une nation reconnaissante. Les anciens combattants n'ont pas besoin de «solutions technologiques», mais d'un engagement à vie pour atténuer les défis et les crises qu'eux et leur famille endurent.

Dans les 25 dernières années, de nombreux militaires ont subi des blessures liées au stress opérationnel, comme le trouble de stress post-traumatique. Les

cas sont nombreux chez les anciens combattants et la situation va continuer à empirer. Bien qu'on ne puisse effacer les blessures des anciens combattants et de leur famille, si le gouvernement, avec des politiques adéquates, prend soin de ses anciens combattants, peut-être que l'on peut empêcher que ces blessures invisibles deviennent mortelles.

Selon une étude de 2013 du *Journal de l'Association médicale canadienne*, sur 30 000 militaires canadiens déployés en Afghanistan entre 2001 et 2008, 20% ont reçu, à leur retour, un diagnostic de trouble de santé mentale attribuable à leur mission. Par ailleurs, selon une étude de 2012, 8,5% des militaires répondants déployés à Kandahar en 2010 «dépassaient les critères civils pour les symptômes de stress traumatique aigu, dépression majeure ou anxiété généralisée». L'expérience démontre que ces blessures internes peuvent être fatales. Il est donc impératif de prendre toutes les mesures possibles pour atténuer ces pertes, car un seul soldat mort à la suite de ses blessures en est un de trop.

Tout en soulignant les sacrifices faits par les militaires et leur famille depuis vingt ans, le pays devrait se rappeler sa noble mission de protéger des vies, prévenir les génocides et faire la paix. L'héritage de ces sacrifices devrait être un monde meilleur. Souligner ces sacrifices, c'est prendre soin adéquatement des anciens combattants au-delà des cérémonies. Peux ce que veux. Allons-y!

IDÉES

Robert Burns, le virtuose parlementaire

JACQUES-YVAN MORIN

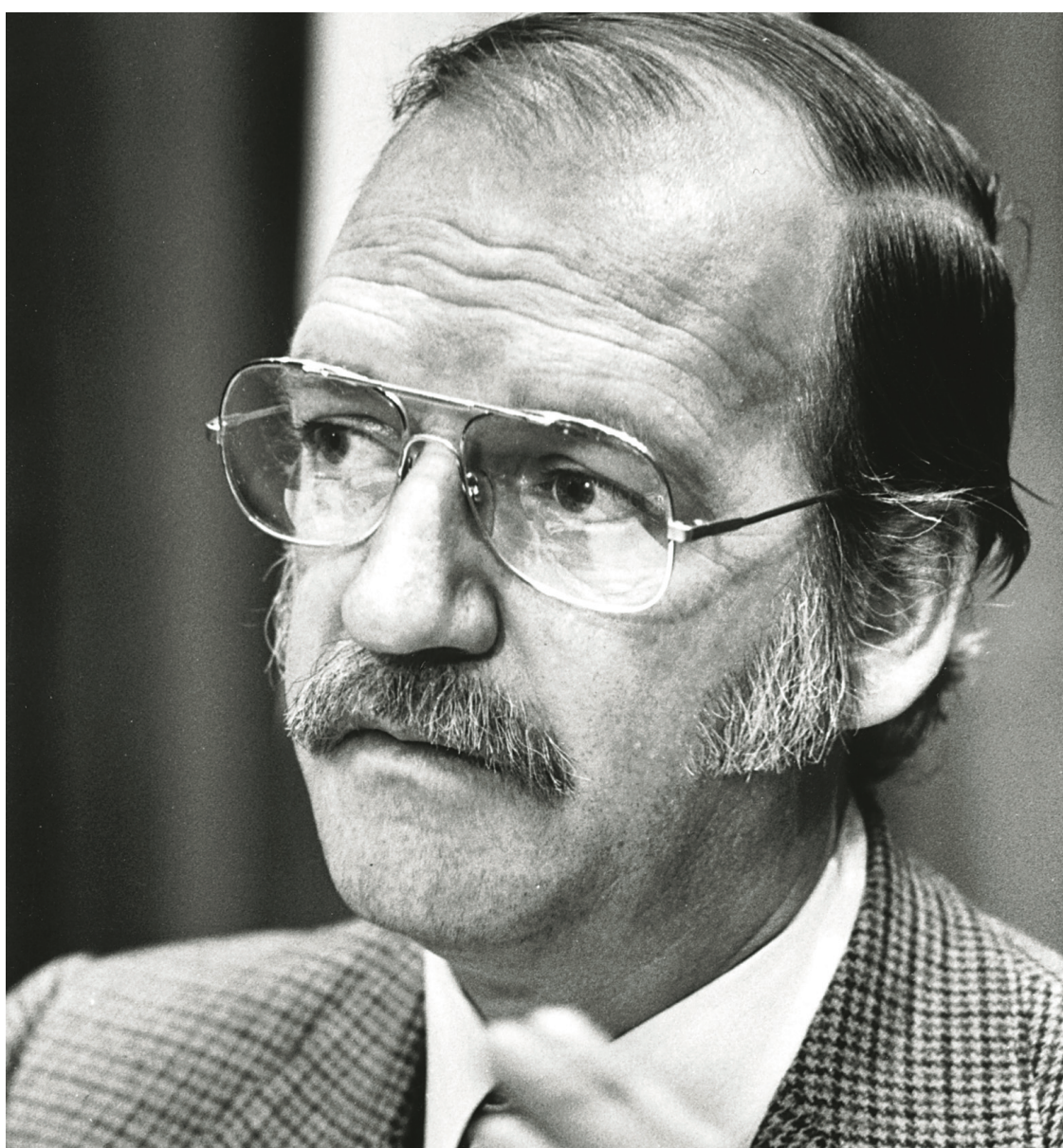
Chef de l'opposition de 1973 à 1976

La vie intense de Robert Burns, tant dans l'arène parlementaire que dans celle, plus vaste, des droits des travailleurs, vient de prendre fin. Quarante ans après l'époque où il eut pour tâche de défendre à l'Assemblée nationale les droits de l'opposition, alors que Camille Laurin et, plus tard, moi-même en dirigeons les destinées en Chambre, il faut rappeler le rôle crucial qui fut le sien. Sans sa remarquable connaissance des règles parlementaires et sa présence d'esprit à un moment où, entre 1970 et 1976, le Parti québécois ne pouvait compter que sur six ou sept représentants devant la centaine de députés libéraux, il n'eût guère été possible que survinrent le grand changement politique de 1976 et l'avènement du gouvernement de René Lévesque.

Dans une ambiance où le seul poids du nombre aurait pu neutraliser, voire étouffer toute opposition efficace, il se portait sans relâche à la défense de ses collègues et leur permettait ainsi de tenir la Chambre en haleine durant la période des questions.

L'expérience acquise dans l'opposition et sa connaissance des réseaux occultes liant les partis politiques aux fonds publics lui ont permis de jouer un rôle encore plus important après l'élection du gouvernement Lévesque. C'est ainsi qu'il fut appelé à parrainer la Loi sur le financement des partis politiques, question dont on sait à quel point elle préoccupait le premier ministre, qui lui confia également la responsabilité de la réforme parlementaire, y compris le mode de scrutin. Nul n'était mieux placé que lui pour comprendre les difficultés que pouvait connaître l'opposition à Québec et évaluer les moyens d'y remédier. C'est pourquoi les quelques années qu'il consacra à la lutte parlementaire furent si fécondes. Lorsque des problèmes de santé le contraignirent à quitter le gouvernement et la vie politique en 1979, son départ fut vécu comme une perte majeure par ses collègues soucieux d'assainir les mœurs politiques.

Il faut également, pour mesurer la pleine envergure de l'homme, tenir compte de son rôle comme ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, notamment dans l'adoption de la législation sur les référendums et de la Loi sur la télédiffusion des débats. Dans chacun de ces dossiers, on sent, comme dans ses fonctions de leader en Chambre, que sa volonté



Robert Burns, ci-dessus en 1979, a joué un rôle important dans la politique québécoise en tant que ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, notamment en faisant adopter la législation sur les référendums et la Loi sur la télédiffusion des débats.

d'aboutir découle de son expérience dans l'opposition. Il sut faire de cette expérience un instrument de bon gouvernement.

Pour ma part, ayant travaillé avec Robert Burns au coude-à-coude à l'Assemblée et dans ses commissions puis ayant bénéficié plus d'une fois, comme nos quatre autres collègues, de sa maîtrise du Règlement et de son ardeur à

s'assurer que l'opposition puisse jouer pleinement son rôle, je n'hésite pas à voir en lui un grand parlementaire, sans doute le meilleur de son époque. Vaillant porteur du projet de souveraineté du Québec, il a été un coéquipier généreux et dévoué à l'égard de ceux qui avaient mission d'en assurer la défense et l'illustration dans l'arène parlementaire.

La littérature québécoise est-elle exportable ?

Si plusieurs écrivains du Québec reçoivent aujourd'hui une certaine attention de Paris, le label québécois ne semble pas constituer un atout lorsqu'il s'agit d'y vendre des romans

ALAIN ROY

Directeur de *L'inconvénient*, écrivain, auteur entre autres de *L'impudencier* (Boréal, 2008) et de *Gabrielle Roy: l'idylle et le désir fantôme* (Boréal, 2004).

La littérature québécoise se met à exister sur le plan international au cours des années 1960 grâce à la percée qu'effectuent Anne Hébert, Jacques Godbout, Marie-Claire Blais et Réjean Ducharme, dont les romans sont édités à Paris et seront en lice pour des prix prestigieux. Mais l'impulsion gagnée durant cette décennie allait s'essouffler ensuite. [...] La situation s'est-elle améliorée depuis l'élan brisé des décennies 1970 et 1980? [...] Jusqu'ici, le rayonnement international de la littérature québécoise a été surtout pensé en fonction de Paris. Or, une nouvelle forme de rayonnement semble maintenant se dessiner par le canal de la traduction. Les éditeurs québécois participent de plus en plus assidûment aux foires internationales de Francfort, Londres et Guadalajara (où le Québec a d'ailleurs été l'invité d'honneur en 2003). L'exemple de Gaétan Soucy nous rappelle cependant que Paris demeure le lieu de consécration ultime pour toute littérature écrite en français: comme on le sait, la carrière internationale de l'auteur de *La petite fille qui aimait trop les allumettes* n'a réellement décollé qu'après la critique louangeuse de Pierre Lepape dans *Le Monde*.

En examinant la liste des titres les plus traduits, on constate que la plupart d'entre eux portent sur des sujets « internationaux ». D'un côté, nous trouvons des ouvrages rédigés par des Néo-Québécois qui évoquent leur pays d'origine: c'est le cas, par exemple, de Ying Chen avec *L'ingratitude*, sélectionné pour le Femina, et d'Aki Shimazaki, dont le roman *Tsubaki* a été lui aussi traduit dans au moins six langues. On pourrait citer également *Ru* de Kim Thúy. Il s'agit en somme des œuvres appartenant à ce qu'on a appelé la « littérature migrante », quoique de manière impropre pour les auteurs qui n'abordent pas vraiment l'expérience de l'exil. D'un autre côté, on trouve les écrivains « de souche » qui traitent de sujets étrangers. C'est le cas de Gil Courtemanche, dont *Un dimanche à la piscine à Kigali* a été traduit dans

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages de leur publication. Cette semaine, un extrait de la livraison printemps 2014 (n° 56) de *L'inconvénient*, la première dans un format magazine (inconvient.wordpress.com)

plus de 20 langues. Le romancier-journaliste y décrit la tragédie du génocide au Rwanda dont il a été personnellement témoin. Parfois, le « contenu étranger » ne relève pas d'une connaissance de première main. On pense ici à *L'homme blanc* de Perrine Leblanc, réédité en 2011 chez Gallimard sous le titre *Kolia*; le roman raconte l'histoire d'un adolescent russe, né dans un camp de travail sous Staline, qui devient clown dans un cirque à Moscou. Bien accueillis en France, les deux derniers romans de Catherine Mavrikakis, *Le ciel de Bay City* et *Les derniers jours de Smokey Nelson*, mettent en scène des personnages états-uniens: une femme pilote de ligne du Michigan et un homme noir condamné à mort au pénitencier de Charlestown.

Faut-il en conclure que la littérature québécoise ne s'exporte jamais aussi bien que lorsqu'elle n'évoque pas des réalités québécoises? L'exemple de Gaétan Soucy infirme cette hypothèse. Certaines stratégies de diffusion laissent cependant songeur. Ainsi, on se demande pourquoi le Seuil tient à préciser que Nelly Arcan est « née au Québec, à la lisière des États-Unis », comme si cette lisière, située au demeurant dans le nord du Maine, ajoutait quoi que ce soit à sa biographie. Sur la quatrième de couverture de *Mai au bal des prédateurs*, les mêmes éditions présentent Marie-Claire Blais comme « la plus américaine des écrivains québ-

cois ». Une journaliste du *Monde* va même jusqu'à décrire Catherine Mavrikakis comme une... Yankee: « Américaine de naissance, Catherine Mavrikakis, née à Chicago d'un père grec et d'une mère française, est aussi une Yankee par son écriture. » Sur la quatrième de *Journal d'un écrivain en pyjama*, les éditions Grasset mentionnent simplement que Dany Laferrière est « né à Port-au-Prince ». Si plusieurs écrivains du Québec reçoivent aujourd'hui une certaine attention de Paris, le label québécois ne semble pas constituer un atout lorsqu'il s'agit d'y vendre des romans. La recette à suivre semble consister plutôt à déquébécoiser les écrivains en les recouvrant d'une couche d'*American dream*.

Révolution copernicienne ?

Il faudra sans doute attendre encore un peu — des années? des décennies? des siècles? — pour que se produise la révolution copernicienne qu'annonçait en 2007 le manifeste *Pour une littérature-monde en français*. L'absence d'un autre pôle capable de rivaliser avec Paris ne facilite certes pas les choses. N'empêche, la littérature québécoise a tout à gagner en misant sur une dynamique de mondialisation qui pourrait mener à un renforcement de la francophonie. Dany Laferrière rappelait d'ailleurs récemment que le Québec devait cesser de se décrire comme une goutte d'eau dans une mer anglophone, puisque cela revient à oublier l'existence d'Haïti, autre État francophone d'Amérique. Il est tentant pour tout écrivain de penser que ses livres pourront faire leur chemin tout seuls dans le monde, grâce à leurs qualités propres, mais cela se vérifie peut-être surtout dans le cas des grandes cultures. Les cultures mineures ont souvent besoin d'une conjoncture favorable pour se faire reconnaître. Dans les années 1960, les mouvements de décolonisation fournissaient une grille de lecture propice à l'exportation de la littérature québécoise dans la France gaullienne. La nécessité d'instaurer une francophonie véritable, au bénéfice de la France elle-même et du rayonnement de sa culture, pourrait-elle conduire à un nouvel alignement des astres? Cela reste à voir.

Des commentaires? Des idées pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaill@ledevoir.com

Gaz de schiste ? On veille au grain.

ALAIN BRUNEL

Directeur climat-énergie, AQLPA

Dans *Le Devoir* du 16 mai, Amélie Daoust-Boisvert relate les propos de scientifiques ayant participé à l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur le gaz de schiste qui s'inquiètent que leurs recherches soient oubliées dans la décision définitive du gouvernement concernant le sort de cette énergie fossile. Cette inquiétude est légitime quand on sait que le nouveau premier ministre libéral s'est déjà prononcé en faveur de l'exploitation du gaz de schiste avant même la sortie de l'EES; évaluation effectuée à la demande de l'ancien gouvernement libéral, rappelons-le, c'est-à-dire avant même de connaître les tenants et aboutissants des recherches réalisées sur cette exploitation. Une attitude très peu scientifique.

Nous tenons à rassurer ici ces scientifiques. L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) veille au grain avec d'autres groupes comme le Collectif des scientifiques sur le gaz de schiste ou le Regroupement interrégional sur le gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. L'AQLPA a participé aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et lui soumettra un mémoire.

Au cours de ces audiences, nous avons notamment attiré l'attention du BAPE sur une lacune de l'étude de l'EES relativement aux émissions de gaz à effet de serre qui accompagneraient l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Il faut savoir que deux facteurs principaux influent sur la contribution de l'industrie du gaz de schiste aux changements climatiques: le taux d'émissions fugitives (ou le taux de fuite) de l'industrie d'une part, et le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du méthane d'autre part. L'étude de Polytechnique sur les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie, reprise dans le rapport synthèse de l'EES, a estimé que l'exploitation à grande échelle du gaz de schiste ferait augmenter les émissions de GES du Québec de 23% par an (alors que l'objectif est de les baisser de 20% d'ici 2020). Or, cette évaluation est basée sur un taux d'émissions fugitives moyen de 3% relativement conservateur quant aux plus récentes recherches, mais aussi sur un potentiel de réchauffement du méthane devenu caduc.

Le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié l'automne dernier a en effet rehaussé le potentiel de réchauffement du méthane de 44% sur un horizon de 100 ans... Si cette nouvelle donnée était prise en compte, toutes choses égales par ailleurs, le bilan des gaz à effet de serre du Québec pourrait donc augmenter de 33% par an en cas d'exploitation à grande échelle! Tout indique que si l'on veut au Québec lutter sérieusement contre les causes des changements climatiques, il faudra oublier non pas les recherches sur le gaz de schiste, mais bien le gaz de schiste lui-même...



ROGELIO V. SOLIS ASSOCIATED PRESS

L'exploitation à grande échelle du gaz de schiste ferait augmenter les émissions de GES du Québec de 23% par an (alors que l'objectif est de les baisser de 20% d'ici 2020). Sur la photo, un site d'extraction au Mississippi (États-Unis).

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héléne Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Retino-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemais. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

FOURNIER

SUIITE DE LA PAGE 1

non souverainiste du nationalisme identitaire».

Pour Jean-Marc Fournier, préserver le modèle québécois ne signifie toutefois pas que tous les programmes gouvernementaux soient immuables. «Est-ce que le modèle québécois, c'est de ne jamais poser de questions sur nos programmes, même sur ceux qui pourraient être inefficaces?», lance-t-il, en répondant par la négative.

Jean-Marc Fournier était aux premières loges lors de la campagne électorale, où le Parti libéral du Québec, partant deuxième, a remporté la victoire que l'on sait. Dans l'autobus de campagne, c'est au quotidien que Philippe Couillard s'est fié au sens politique de ce politicien élu pour la première fois il y a 20 ans, à son sens de la répartie politique, de la «ligne», comme le veut l'expression courante.

Jean-Marc Fournier était un pilier du gouvernement Charest, mais il joue un rôle encore plus central au sein du gouvernement Couillard. Aujourd'hui, il fait partie de la garde très rapprochée du chef. Au Comité des priorités et des projets stratégiques du gouvernement, il n'y a plus que trois membres — le chef, la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, et Jean-Marc Fournier —, alors que dans le gouvernement Marois, ce comité, outre la première ministre, réunissait six ministres.

Assainir les finances publiques en trois phases

Jean-Marc Fournier décrit en trois phases l'exercice d'assainissement des finances publiques auquel s'est attelé le gouvernement

Couillard. La première phase, c'est un strict contrôle des dépenses, assorti de compressions dans l'appareil administratif et d'un plan de stimulation économique à court terme. C'est la phase la plus «paramétrique» des trois avec le dépôt du premier budget Letaito au début de juin et des crédits budgétaires.

Puis, le gouvernement libéral mettra rapidement sur pied la Commission sur la réforme de la fiscalité ainsi que la Commission permanente de révision des programmes. Cette deuxième phase pourrait donner lieu à des changements en cours d'année. «Il est possible qu'il y ait des lois qui découlent de la phase 2», indique Jean-Marc Fournier.

Enfin, la troisième phase sera marquée par la présentation d'un budget équilibré pour 2015-2016: réforme de la fiscalité et première véritable révision des programmes seront au menu.

Le gouvernement Couillard compte beaucoup sur les travaux de la Commission permanente de révision des programmes pour convaincre la population de l'importance de réformer l'État québécois. «M. Couillard l'a dit: il voulait un dialogue social, fait remarquer le leader. Ce que j'entends, ce que je vois, c'est que cette commission, elle va être le véhicule de dialogue avec la population, donc de débats politiques.» Cette commission fournira une «analyse scientifique» des programmes, de leurs avantages et de leurs inconvénients, ainsi que des effets qu'aurait leur modification ou leur abolition, explique-t-il.

Jean-Marc Fournier note avec satisfaction que 122 des 125 députés de l'Assemblée nationale partagent un «objectif commun», celui d'atteindre l'équilibre budgétaire. Seuls les trois élus de Québec solidaire ne sont pas de cet avis.

Comme leader parlementaire, Jean-Marc Fournier a pour mission de favoriser un change-

ment de ton à l'Assemblée nationale, dont les travaux reprennent ce mardi. À la dernière élection, les électeurs ont envoyé un message, selon lui: les députés doivent se poser comme «un modèle de respect et non pas un modèle de boue». Le leader a déjà donné un signal en ce sens: il souhaite que le projet sur les soins de fin de vie soit présenté conjointement avec l'opposition péquiste. Il s'est aussi montré ouvert à ce qu'un projet de loi sur la protection des aînés, qu'entend déposer Québec solidaire, soit étudié.

Le Devoir

Jean-Marc Fournier en cinq dates

Mai 1991: présentation de son mémoire de maîtrise en droit public portant sur l'impossibilité de modifier la Constitution de 1982. L'union canadienne est un cul-de-sac, écrit-il.

Septembre 1994: Élu pour la première fois dans la circonscription de Châteauauay.

Décembre 2003: adoption du projet de loi dite sur les défusions qu'il a présenté à titre de ministre des Affaires municipales.

Avril 2007: Le Devoir fait état des déboires de l'Îlot Voyageur de l'UQAM alors qu'il est ministre de l'Éducation.

Septembre 2012: désigné chef de l'opposition officielle après le départ de Jean Charest.

LOBBY

SUIITE DE LA PAGE 1

engendrerait des revenus supplémentaires récurrents de 250 millions par année, en plus de résulter en 35 000 fumeurs en moins.»

Si le gouvernement l'adoptait, une telle hausse s'ajouterait à deux augmentations importantes ces dernières années. En 2012, le gouvernement Marois avait fait grimper le prix des cigarettes de 18%. Puis en février, c'était au tour du gouvernement Harper d'en faire autant avec 24% d'augmentation.

Or, les lobbies antitabac plaident que le Québec demeure malgré tout l'endroit le moins taxé au Canada, juste avant l'Ontario. La province la plus taxée est le Manitoba, où on impose 66,12\$ en taxes sur le prix d'une cartouche (8,20\$ par paquet).

Les dépanneurs sont contre

Ces demandes suscitent toutefois des inquiétudes. L'Association québécoise des dépanneurs en alimentation a d'ailleurs écrit au ministre pour lui demander de ne pas y céder.

Elle juge qu'il serait «fort imprudent» de hausser les taxes, car cela pourrait stimuler la contrebande.

«Nous vous enjoignons [...] de ne pas céder aux pressions», écrit l'Association, qui représente 6000 dépanneurs. Selon elle, c'est nécessaire pour «préserver les gains» en matière de lutte contre la contrebande.

Pour convaincre le gouvernement, l'Association suggère même que le gouvernement pourrait voir ses revenus de taxes baisser au profit de la contrebande en faisant «baisser les ventes légales au profit des criminels». Selon Revenu Québec, la contrebande accapare environ 15% du marché du tabac actuellement, et le gouvernement investit 10 millions par an pour la contrer au moyen de l'action policière.

«À un moment donné, c'est quoi la limite? lance le porte-parole Guy Leroux. Le Québec est bon dans la répression, mais ça a ses limites. [...] Les gains qu'on a faits sont fragiles. Les cabanes à tabac sont toujours ouvertes.»

Jamais assez de taxes

Quand on demande aux groupes antitabac s'ils vont sans cesse réclamer plus de taxes, la réponse est sans équivoque. «Absolument, parce que c'est une mesure de santé publique», répond Flory Ducas. On a intérêt à aller le plus haut possible. On va [vouloir] les régler jusqu'à ce qu'on puisse éliminer le tabagisme.» Elle souligne que les taxes sont particulièrement efficaces chez les jeunes et les populations défavorisées qui «sont plus sensibles au prix».

Par ailleurs, le nombre de fumeurs est relativement stable depuis dix ans. Au Québec, il est passé de 26 à 23,8% de la population, soit environ 3% de plus que la moyenne canadienne. Selon la Société canadienne du cancer, chaque baisse de 1% de ce taux entraîne des économies en soins de santé de 41 millions par an.

Elle estime aussi qu'une augmentation de 10% peut réduire de 4% la consommation de tabac. Toutefois, comme le fait remarquer la porte-parole de la Coalition pour le contrôle du tabac, Flory Ducas, les compagnies se sont adaptées aux hausses de taxes en introduisant sur le marché toutes sortes de marques au rabais.

«Le marché s'est vraiment segmenté avec les années», note-t-elle. «Le prix moyen est de 8\$ [le paquet], mais on trouve des marques qui se vendent pour 6\$ et des marques qui se vendent pour 10\$.»

Le Devoir

Le Devoir

DISSIDENCE

SUIITE DE LA PAGE 1

monde où on ne tolère pas la dissidence, [...] on se fait rapidement traiter de mutin ou d'être en porte à faux», explique-t-il en donnant l'exemple de l'ancienne députée libérale Fatima Houda-Pepin, qui a été éjectée de son parti pour avoir adopté une position différente sur la charte de la laïcité.

«Une dissidence, ça veut dire la mort en politique, et si on veut que nos politiciens adoptent des comportements différents, va falloir changer cette façon de faire», avance-t-il.

À vrai dire, Léo Bureau-Blouin croit qu'il sera de plus en plus difficile d'attirer de nouveaux candidats si la ligne de parti n'est pas assouplie. À l'ère des réseaux sociaux, où tout le monde émet ses opinions, il constate que les plus jeunes générations auront peine à se mouler aux idées, aux valeurs et aux projets d'un parti sans broncher. Même pour lui, qui est plutôt conciliant de nature, l'exercice n'a pas été des plus faciles.

Erreurs de campagne

Lorsqu'on lui rappelle la sortie de Janette Bertrand sur la charte de la laïcité lors de la dernière campagne électorale, Léo Bureau-Blouin lâche un petit rire nerveux en se souvenant du malaise qu'il a éprouvé. «J'avais le goût de m'autogruger. Je trouvais que ce n'était pas la bonne façon de mener ce sujet-là, déjà que la charte était un sujet qui soulevait les passions», confie-t-il.



Léo Bureau-Blouin, mal à l'aise, au cours de la sortie de Janette Bertrand sur la charte de la laïcité, lors de la dernière campagne électorale.

À posteriori, Léo Bureau-Blouin reconnaît que le PQ a fait une erreur ce jour-là. Et ce n'est pas la seule lorsqu'il fait le bilan de cette dure campagne. Selon lui, la pire erreur de sa chef Pauline Marois a été de déclencher des élections sans donner de «raison» à la population. «Quand on va à la guerre, il y a toujours un casus belli qui nous amène à entrer dans le monde des hostilités. Mais on a déclenché des élections sans expliquer le pourquoi aux gens», analyse-t-il.

En y repensant, le jeune retraité de la politique reconnaît que le PQ a aussi «fait une erreur en entre-

nant un flou autour de la question de la souveraineté». «Je pense qu'il faut s'assumer, il faut que ça soit clair, les gens s'attendent à de la franchise», dit-il. Lorsqu'on lui demande s'il n'est pas trop tard, Léo Bureau-Blouin rejette l'idée de jeter l'éponge pour le moment. «En 2018, 100% des moins de 40 ans n'auront pas voté au dernier référendum, une partie importante de la population n'aura pas été consultée sur la question, et je crois que ça peut passer par eux», affirme-t-il avec une voix remplie d'espoir.

Mais lorsqu'on lui rappelle que les 25 à 35 ans ont surtout voté

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CRONENBERG

SUIITE DE LA PAGE 1

Le voici de retour en excellente forme avec *Maps to the Stars* sur un scénario de Bruce Wagner, mis à sa main, après plus de huit ans d'antichambre. Les répliques vaches et brillantes s'enfilent à la queue leu leu, des portraits absurdes, dérisoires et cruels sont brochés. Sans atteindre les sommets de ses *Naked Lunch*, *Crash*, *The Fly* et compagnie, ce film est son mieux abouti des douze dernières années. La violence physique s'est faite verbale et psychologique. Ajoutez une Julianne Moore en actrice au détour de l'âge, au sommet de son art. Pas mal du tout.

Maps to the Stars s'insère, signe des temps, dans les thématiques de cette cuvée cannoise. Les mythes de l'Amérique — la civilisation dans son ensemble pour tout dire — se font tirer dessus. Sous la caméra de cinéastes venus des États-Unis, du Canada, de la Turquie, de l'Argentine, etc., cynisme, argent et potentats en tous genres engloutissent les valeurs humanistes et ça finit dans le sang.

L'action se situe à Hollywood dans le milieu du cinéma, cadre idéal pour montrer l'explosion des mirages.

«Le film n'est pas que sur Hollywood, précise Cronenberg. Ça pourrait se passer à Silicon Valley, à Wall Street (comme dans *Cosmopo-*

lis) partout où les gens sont ambitieux et sans scrupules.»

Maps to the Stars repose sur un mélange de genres, et le fantastique s'en mêle. Bien accueilli ici, surtout par la presse française, le film, quand même glacé — touche canadienne-anglaise — ne court pas à vue de nez vers la palme. Laissons cet honneur à l'exceptionnel *Winter Sleep* du Turc Nuri Bilge Ceylan, mais Cronenberg a bien attaché ses fils et livre une satire d'Hollywood aussi grinçante que désopilante.

«Je crois que tous mes films sont drôles, lance le cinéaste de *A History of Violence*, mi-figue, mi-raisin. On me suggère de faire une comédie, mais n'ai-je jamais fait autre chose que des comédies?» Vu sous cet angle...

«J'y ai même ajouté ma touche personnelle.» Des coups seront assésés à un personnage avec la statuette d'un prix Génie, que le cinéaste avait reçu pour *Spider* en 2003. «Même que le Génie brisé sous le premier impact fut rafistolé pour les autres prises.»

La peur de ne pas exister

Chose certaine, Julianne Moore se montre très sensible à l'humour de *Maps to the Stars*, en particulier chez son personnage d'actrice Havana, qui cherche désespérément à rester «bankable»: «J'ai dû l'extérioriser plutôt que l'intérioriser, dit-elle. C'est drôle et triste de voir des gens avoir peur à ce point de rater le coche. Havana est très adolescente.» Et Cronenberg

de renchérir: «Ces personnages ont peur de ne pas exister. Havana craint de devenir une zombie si elle n'a plus de rôles. C'est une question d'être ou de ne pas être.» Hamlet à Hollywood!

Avec des fantômes du passé (Sarah Gadon joue la mère d'Havana morte brûlée), des incendies et des histoires d'inceste se télescopent en plusieurs destins.

Un chauffeur de limousine (la star de *Twilight*, Robert Pattinson, vedette du précédent *Cosmopolis*, surévalué comme acteur), une jeune incendiaire chassée par sa famille qui revient à Los Angeles à sa majorité (Mia Wasikowska, mystérieuse et tonique), un enfant star d'un cynisme à hurler (Evan Bird, 13 ans au moment du tournage, très punché), un thérapeute, gourou et escroc (John Cusack, assez sirupeux). Et Julianne Moore bien entendu. C'est elle qui crève l'écran, tant la rousse actrice apporte une puissante énergie à ce rôle de poule pas de tête, manipulatrice à souhait. La scène où Havana danse de joie après la mort du fils d'une actrice rivale est particulièrement juteuse.

Sans être le premier scénariste, Cronenberg s'éclate en autocitations: cicatrices et traces d'un passé traumatisant, groupuscules ou familles enfantant les monstres qui érigent leurs propres lois — ici à travers l'inceste d'une lignée pharaonique —, pulsions libérées en feux d'artifice destructeurs, etc.

Les tons se marient bien dans *Maps to the Stars*, la note lyrique étant apportée par le

poème *Liberté* de Paul Éluard, aux vertus de rituel incantatoire. «Ce poème a pris sa charge dans le contexte de la Résistance, précise Cronenberg, mais il est assez fort pour envoyer plusieurs messages. D'ailleurs, Éluard l'avait d'abord écrit avec un nom de femme en tête, qu'il a remplacé par le mot «liberté».

Aux yeux du scénariste Bruce Wagner, le concept de la célébrité s'est transformé au contact des nouvelles technologies. «Le quart d'heure de gloire à chacun, prédit par Warhol, est devenu permanent. Tout le monde y a accès à volonté désormais», dit-il.

Cronenberg se défend, malgré le film, de trouver un côté repoussant à l'industrie du cinéma à Los Angeles. Quant à Julianne Moore, elle célèbre les vertus d'un art qui permet de montrer l'interaction entre deux personnes, comme la littérature et le théâtre, gros plans ajoutés.

Le cinéaste précise ne pas chercher à se renouveler dans son œuvre, plutôt à s'amuser à explorer: «De quoi est fait un être humain? De sa génétique? De son contexte culturel? Et par le pouvoir d'un mot, je recommence ma vie», lance-t-il en français, citant un extrait du *Liberté* d'Éluard.

Le Devoir

Lire aussi • Des cinéastes québécois, le choc des cultures et un film de Bennett Miller. Page B 8

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D Le Devoir sur ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390